

DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE
CANTON MACON I
COMMUNE CHARNAY-lès-MACON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 18/01/2024

ID : 071-217101054-20240117-2024\_03-AU03

S<sup>2</sup>LO

*Liberté – Egalité – Fraternité*

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : demande de subventions auprès de tout organisme

### LE MAIRE DE CHARNAY-lès-MACON

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement et en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel subventionné,

**CONSIDÉRANT** le projet de rénovation du RDC et du R+2 Immeuble Genetier, sis rue Carnacus, à Charnay-lès-Mâcon,

**CONSIDÉRANT** le plan de financement

### DÉCIDE

**Article 1er :**

De solliciter tous les organismes afin d'obtenir des subventions pour les travaux de rénovation du RDC et du deuxième étage de l'immeuble Genetier.

**Article 2 :** Le Maire et le Trésorier municipal de Mâcon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Charnay-Lès-Mâcon, le 17 janvier 2024

Le Maire,

Christine Robin



Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 18/01/2024

ID : 071-217101054-20240117-2024\_03-AU



**Délais et voies de recours** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la commune de Charnay-Lès-Mâcon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois, vaut décision implicite de rejet. Un recours peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21016 Dijon Cedex, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai maximum de 2 mois à compter de la publication de la présente décision ou du rejet du recours gracieux par la commune de Charnay-Lès-Mâcon.